

19/04

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail -Patrie

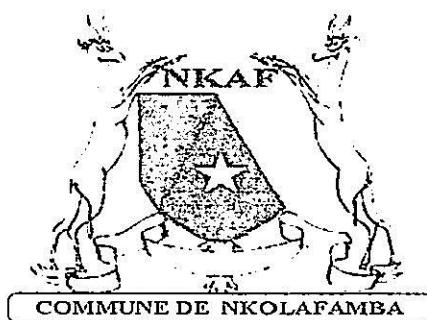
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA

COMMUNE DE NKOLAFAMBA

B.P. 34 875 YDE-EP

Tél : 699 52 53 17



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – work- Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

NKOLAFAMBA CITY COUNCIL

B.P. 34 875 YDE-EP

Tél : 699 52 53 17

**MAITRE D'OUVRAGE (AUTORITE CONTRACTANTE) : MAIRE DE LA
COMMUNE DE NKOLAFAMBA**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

**N°007/AONO/CNKAf/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITE
DE NKOLMEYANG II, COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Financement : BIP MINEE 2023

Montant : 44 710 000

Imputation : 523412 851

AVRIL 2023

1 – Objet :

Le Maire de la Commune de Nkolafamba, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'une mini Adduction d'Eau Potable (AEP) dans la localité de NKOLMEYANG II, la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.

2- Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- Etudes et mobilisation ;
- Foration au rotary ;
- Equipement ; développement ; pompage ;
- Construction d'une Station de pompage et analyse de l'eau ;
- Construction du château d'eau (30 m³ et 12 m de hauteur sous radier) ;
- Réseau d'adduction et de distribution ;
- Construction de bornes fontaines et branchements particuliers.

3. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois.

4. Allotissement

Les travaux du présent appel d'offres sont constitués un (01) lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quarante-quatre millions sept cent dix mille (44 710 000) FCFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine de la **construction des adductions d'eau potable**. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINÉE), Exercice 2023, Imputation : 523412 851

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant égal à 2% du TTC, soit 894 000 (huit cent quatre-vingt-quatorze mille) FCFA.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

9. Visite du site des travaux

Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux sur l'honneur

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de Nkolafamba, dès publication du présent avis d'appel d'offres.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Nkolafamba (Secrétariat général), dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de soixante mille (60 000) FCFA, payable à la Recette Municipale de Nkolafamba, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

12. Remise des Offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Nkolafamba au plus tard le 30 Mai 2023 à 12 heures (heure locale), et devront porter la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CNKAFCIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA LOCALITE
DE NKOLMEYANG II, COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».**

13. Recevabilité des offres

Les offres seront reçues le 30 mai 2023 à 12 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Nkolafamba.

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres seront déclarées irrecevables.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en l'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, le 30 mai 2023 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune au bureau de la Commission sis à l'Hôtel de Ville de Nkolafamba et consistera en l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques e des offres financières.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux CCTP du DAO et à la qualification des candidats.

15.1 Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
3. Omission d'un Sous détail d'un prix quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
4. Absence ou non-conformité d'une pièce de l'Offre administrative sous 48 heures après l'ouverture des plis ;
5. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'analyse technique moins de 70% des critères essentiels.

15.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 45 critères essentiels ci-dessous :

1. Moyens humains sur 12 critères ;
2. Les références de l'entreprise sur 03 critères.
3. Moyens matériel à mobiliser sur 22 critères ;
4. La visite de site sur 03 critères.
5. La méthodologie d'exécution sur 04 critères ;
6. La capacité financière sur 01 critère.

16. Attribution du contrat

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre administrative conforme au DAO, une offre technique dont les critères essentiels sont supérieurs ou égaux à 70% et une offre financière évaluée le moins disante.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Additif à l'appel d'offres

Le Maire de Nkolafamba se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service Technique de la Commune de Nkolafamba.

Nota : « POUR TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES BIEN VOULOIR, APPELER OU ENVOYER UN SMS A LA CONAC AU NUMERO 1517 ou AU MINMAP AUX NUMEROS 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

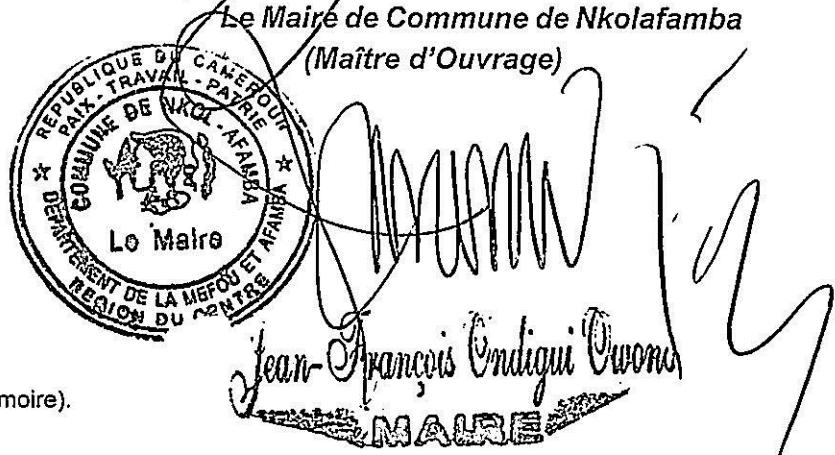
Nkolafamba, le 28 Avril 2023

Le Maire de Commune de Nkolafamba

(Maître d'Ouvrage)

Ampliations:

- PREFET/MAF (pour information et affichage) ;
- MINMAP/DDMAF (pour information) ;
- DDMINDEVEL (pour information et affichage) ;
- DDMINEE (pour information et affichage) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- CRTV (pour diffusion) ;
- PRESIDENT/CIPM (pour information) ;
- ARMP (pour publication au JDM) ;
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).



OCL

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail -Patrie

REGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA

COMMUNE DE NKOLAFAMBA

B.P. 34 875 YDE-EP

Tél : 699 52 53 17



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - work- Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

NKOLAFAMBA CITY COUNCIL

B.P. 34 875 YDE-EP

Tél : 699 52 53 17

**CLIENT (CONTRACTING AUTHORITY): MAYOR OF THE MUNICIPALITY
OF NKOLAFAMBA**

**INTERNAL PROCUREMENT COMMISSION
NEAR THE COMMUNE OF NKOLAFAMBA**

CALL FOR TENDERS

NATIONAL CALL FOR TENDERS OPEN IN EMERGENCY PROCEDURE

**N°007/AONO/CNKA/CIPM/2023 OF APRIL 28, 2023 FOR THE CONSTRUCTION
WORKS OF A MINI DRINKING WATER SUPPLY IN THE LOCALITY OF
NKOLMEYANG II, COMMUNE OF NKOLAFAMBA, DEPARTMENT OF MEFOU AND
AFAMBA, CENTER REGION.**

Funding: BIP MINEE 2023

Amount: 44,710,000

Allocation: 523412 851

APRIL 2023

1. Object:

The Mayor of the Municipality of Nkolafamba, Contracting Authority, launches an Open National Call for Tenders in emergency procedure for the execution of the construction works of a mini Drinking Water Supply (AEP) in the locality of NKOLMEYANG II, Commune of Nkolafamba, Department of Mefou and Afamba, Center Region.

2- Consistency of work

The works, subject of this Call for Tenders include the following operations:

- Studies and Mobilization;
- Rotary drilling;
- Equipment; development; pumping;
- Construction of a pumping station and water analysis;
- Construction of the water tower (30 m³ and 12 m high under the raft);
- Transmission and distribution network;
- Construction of standpipes and private connections.

3- Work completion time

The maximum execution time provided by the Project Owner for the completion of the works is four (04) months.

Tender. When withdrawing the file, the tenderer must be registered by leaving their full address: post office box, telephone, fax, e-mail.

4- Allotment

The works of this call for tenders consist of one (01) lot.

5- Estimated cost

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is forty-four million seven hundred and ten thousand (44,710,000) FCFA.

6- Participation and origin

Participation in this Call for Tenders is open to companies with proven experience in the field of the construction of drinking water supply systems. Participation in the form of a group is allowed provided that the leader is designated and that the specific attributions of each member are clearly apparent.

7- Funding

The works, subject of this Call for Tenders, are financed by the Public Investment Budget (MINEE), Financial Year 2023, Allocation: 523,412,851.

8- Provisional surety

Each bidder must attach to his administrative documents a bid bond established by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of finance and whose list appears in DAO, and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers, for an amount equal to 2% of the VAT, i.e. 894,000 (eight hundred and ninety-four thousand) FCFA.

Bank checks, even certified, are not accepted in place of the provisional guarantee.

9- Visit to the work site

The tenderer is advised to visit and inspect the site of the works on honor.

10- Consultation of the Call for Tenders File

The file can be consulted during working hours at the secretariat of the Commune of Nkolafamba, as soon as this invitation to tender is published.

11- Acquisition of the Tender File

The Tender File may be obtained from the Municipality of Nkolafamba (General Secretariat), upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of sixty thousand (60,000) FCFA, payable to the Municipal Revenue of Nkolafamba, representing the costs of acquiring the Dossier. The receipt must specify the number of the Invitation to Tender. When withdrawing the file, the tenderer must be registered by leaving their full address: post office box, telephone, fax, e-mail.

12- Delivery of offer

Bids written in French or in English in seven (07) copies including one original and six (06) copies marked as such must reach the Town Hall of Nkolafamba no later than 30 May, 2023 at 12 noon (local time)., and should be marked:

**THE INTERNAL COMMISSION FOR PROCUREMENT OF THE COMMUNE AT THE OFFICE
OF THE COMMISSION LOCATED AT THE TOWN HALL OF NKOLAFAMBA AND WILL
CONSIST OF THE OPENING OF ADMINISTRATIVE DOCUMENTS, TECHNICAL OFFERS AND
FINANCIAL OFFERS.**

**BIDDERS MAY ATTEND THIS BID OPENING SESSION OR BE REPRESENTED BY AN
AUTHORIZED PERSON, HAVING PERFECT KNOWLEDGE OF THEIR FILE.**

15- Evaluation criteria

The evaluation criteria consist of two types: the elimination criteria and the essential criteria. [The purpose of these criteria is to identify and reject tenders that are incomplete or essentially non-compliant with the conditions set out in the Call for Tenders Dossier relating in particular to the admissibility of administrative documents, the conformity of the tender technique to the CCTP of the DAO and to the qualification of the candidates.

15.1-Eliminatory criteria

1. Absence of Bid Bond;
2. Presence of falsified, scanned or false documents in the submission package;
3. Omission of a sub-detail of a quantified price in the unit price schedule;
4. Absence or non-compliance of a part of the Administrative Offer within 48 hours after the opening of the bids;
5. File having obtained at the end of the technical analysis less than 70% of the essential criteria.

15.2- Essential criteria

The evaluation of the technical offers will be made on the basis of the 45 essential criteria below:

- Human resources on 12 criteria;
- The references of the company on 03 criteria;
- Material resources to be mobilized on 22 criteria;
- The site visits on 03 criteria.
- The execution methodology on 04 criteria;
- The financial capacity on 01 criterions.

16- Contract award

The Contracting Authority will award the contract to the tenderer who has submitted an administrative offer in accordance with the DAO, a technical offer whose essential criteria are greater than or equal to 70% and a financial offer evaluated at the lowest price.

17-Period of validity of offers

Tenderers remain committed to their tenders for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

18-Addendum to the invitation to tender

The Mayor of Nkolafamba reserves the right, if necessary, to make any other useful subsequent modification to this call for tenders.

19-Further information

Additional information can be obtained during working hours at the Technical Service of the Municipality of Nkolafamba.

Note: "FOR ANY PROVEN ATTEMPT OF CORRUPTION OR BAD PRACTICES, PLEASE CALL OR SEND AN SMS TO CONAC AT NUMBER 1517 or TO MINMAP AT NUMBERS 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

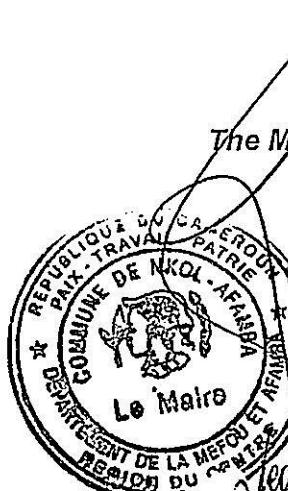
Nkolafamba, on April 28, 2023

The Mayor of Nkolafamba Commune

(Client)

Jean-François Ondigui Owona

MAIRE



Amplifications:

- PREFET/MAF (for information and display);
- MINMAP/DDMAF (for information);
- DDMINDDEVEL (for information and display);
- DDMINEE (for information and display);
- SOPECAM (for publication);
- CRTV (for broadcasting);
- PRESIDENT/CIPM (for information);
- ARMP (for publication in the JDM);
- DISPLAY /ARCHIVES (for information and memory).